

# **Réunion du Conseil Municipal de la commune de Vierville sur mer en date du jeudi 18 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 18 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer est réuni dans la salle des fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue.

**Etaient présents** : M. de BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme THIEBOT Coralie

## **1- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 :**

La présentation chiffrée est effectuée par Isabelle Guilbert et Coralie Thiebot, membres de la commission « finances ».

Le compte administratif est lu en détail. Il reprend le budget prévisionnel et le budget réalisé.

	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020
Dépenses de fonctionnement	296 552.08 €	217 236.60 €
Recettes de fonctionnement	296 552.08 €	220 707.00 €
Dépenses d'investissement	86 089.00 €	40 742.16 €
Recettes d'investissement	86 089.00 €	80 242.20 €

**Suite à cette présentation du compte administratif de la commune, Antoine de Bellaigue, Maire s'absente.**

**La réunion est alors présidée par Daniel LARONCHE, 1er adjoint au Maire.**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.

**Le compte administratif étant voté, Antoine de Bellaigue, Maire rejoint les autres membres du conseil pour la suite du conseil.**

**Antoine de Bellaigue, Maire reprend la présidence du conseil.**

## **2- Analyse des projets d'investissements 2021 :**

Lors de notre précédent conseil municipal du 4 mars 2021, nous avons listé les différents investissements à effectuer dans notre commune ; nous reprenons ci-dessous, ceux qui seront réalisés en 2021. Ces choix ont été faits suite aux réunions des différentes commissions.

- Travaux d'amélioration du premier étage de l'ancienne mairie :  
Le coût estimé de ces travaux est d'environ 25 000 € TTC, soit 22 727 € HT.  
Une subvention de 9 090 € peut être obtenue.  
Soit un reste à charge pour la commune de 15 910 €.  
La location de cet appartement devrait permettre de récupérer ce reste à charge en 3 ans maximum.  
Les demandes de devis sont lancées et les dossiers de subventions sont en cours de rédaction.
- Changement du lave-vaisselle de la salle des fêtes :  
Le devis retenu est celui de Technorest pour 2 567 € TTC, soit 2 139 HT.
- Le glas de l'église :  
Le devis retenu est d'un montant de 1 580 € TTC, soit 1 317 HT.
- Les travaux de réfection du narthex de l'église :  
Le coût estimé de ces travaux est d'environ 20 000 € TTC, soit 16 667 € HT.  
Une subvention de 16 667 € pourra être obtenue pour 50% par l'association et 50% par le Conseil Départemental.  
Soit un reste à charge pour la commune de 3 333 € correspondant au montant de TVA
- Travaux de réfection de la voirie :  
Nous avons fait établir des devis pour la réfection du bitume sur 3 sites de la commune :
  - o Boulevard de Cauvigny : de l'esplanade devant le poste des sauveteurs jusqu'à quelques mètres avant la plage d'or, sur le trottoir côté mer ;
  - o Rue du Mont Olive : sur les trottoirs situés dans cette rue ;
  - o Rue du lavoir : trottoir à droite en descendant vers le lavoir.
 Suite à l'étude de ces devis, nous retenons l'entreprise RVB.  
Toutefois, nous n'effectuerons les travaux que sur deux des trois sites car le coût total est trop important. Nos prévisions budgétaires ne nous permettent pas de faire les 3 sites sur 2021.  
Les travaux seront effectués uniquement sur le boulevard de Cauvigny et rue du Lavoir.  
Le devis retenu est d'un montant de 5 661 € TTC, soit 4 718 HT.
- Acquisition d'un Karcher :  
Le devis retenu est d'un montant de 1 133 € TTC, soit 944 HT.

Sur ces travaux d'investissement, nous vous rappelons que nous récupérerons environ 75 % de la TVA payée, soit environ 5 571 € mais seulement en 2023.

Tous les autres projets présentés lors du précédent conseil seront reportés aux années suivantes.

### **3- Réflexion sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :**

Suite au travail de la « commission finances », il est expliqué aux membres du conseil l'évolution des finances communales en recettes et dépenses.

Ces dernières années, la commune a effectué des investissements pour réduire ses charges de fonctionnement et a réduit la part salariale de ses employés. Dans le même temps, entre 2015 et 2019, nous avons perdu 14.457€ de dotation de l'état et 14.400€ de remboursement de l'Intercom pour entretien de voirie.

Notre budget est sain toutefois il ne nous permet plus de réaliser des investissements pour notre avenir. En effet nous ne dégageons pas suffisamment de recettes de fonctionnement pour prétendre mettre notre commune au niveau souhaité par ses habitants et nous permettre d'avoir un cadre de vie qui attire de nouveaux habitants.

Il est donc discuté une augmentation des taxes communales. Aujourd'hui la marge de manœuvre des communes est réduite aux seules taxes sur le foncier qui sont au nombre de deux : taxe sur le foncier bâti (TFB) et taxe sur le foncier non-bâti (TFNB). L'assiette fiscale de la TFNB sur la commune est très faible et donc une augmentation de cette taxe ne rapporterait au budget communal qu'une faible somme. L'assiette de la TFB est quant à elle plus importante. C'est pourquoi la discussion se réduit à la taxe sur le foncier bâti.

Depuis de nombreuses années, le taux d'imposition sur les propriétés bâties est figé à 5.10%. Ce taux est faible en regard de la moyenne nationale des petites communes et aussi en regard des communes de l'Intercom Isigny-Omaha. Une augmentation de ce taux est bien sûr une dépense supplémentaire pour nos habitants mais cette dépense reste raisonnable au vu des bases fiscales des propriétés de Vierville-sur-mer.

Ce sujet est discuté ce jour, afin que les conseillers aient le temps d'y réfléchir pour la prochaine réunion de conseil. En effet, c'est lors de cette prochaine réunion que les taux d'imposition seront mis au vote.

L'information a donc été communiquée pour préparer le prochain conseil et chacun donne son avis sur le sujet. Aucune décision ferme n'est prise à ce stade de la réflexion. Pour permettre à la « commission finances » d'établir un projet de budget prévisionnel 2021, les conseillers valident à l'unanimité une hypothèse de 7,1% pour le taux de la TFB communale.

#### **4- Délibérations pour l'autorisation des travaux de l'église et pour les demandes de subventions :**

Comme évoqué dans les projets d'investissements, la réfection du narthex de l'église sera effectuée en 2021. Le coût estimé de ces travaux est d'environ 20 000 € TTC, soit 16 667 € HT.

Une première subvention devra être demandée au département dans le cadre de l'« enveloppe Patrimoine historique » réservée au patrimoine communal non protégé. Cette subvention pourrait atteindre 50% du montant HT des travaux. Une seconde subvention sera obtenue par le biais de l'Association de l'Eglise de Saint André de Vierville sur mer et la Fondation du Patrimoine pour la différence entre le montant des travaux HT et la subvention reçue du département.

Dans ce cadre, il est demandé aux membres du conseil de valider la réalisation de ces travaux. Après avoir entendu l'exposé de Rémi Bougault sur ce projet,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux qui concernent la remise en état du narthex de l'église.

Il est également demandé aux membres du conseil de valider la partie relative à la demande de subvention à faire auprès du Département du Calvados.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter le concours du Département du Calvados pour l'obtention d'une subvention pour la restauration du patrimoine historique.

#### **5- Questions diverses :**

Pierres en lumières : Une réunion avec les organisateurs de cet événement, aura lieu à la mairie de Vierville le 9 avril prochain à 10 heures, afin de préciser les conditions de réalisation de ce projet. Seront présents pour notre commune : M. de BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GOSSELIN François et M. HEDONT Thierry.

Vaccinations des habitants de plus de 75 ans : La deuxième injection sera effectuée à la salle des fêtes de Trévières, dans les mêmes conditions que lors de la première injection. Une nouvelle équipe sera présente

pour accompagner les habitants et se composera de : M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. LARONCHE Daniel, et Mme WAUGH Laurence.

Concert à l'église : Nous avons été contactés par M. Nisse de l'ADTLB, qui nous propose un concert le 5 juillet prochain dans notre église. Pour préparer ce projet, Rémi Bougault prendra contact avec M. Nisse.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 30.